

OBJET : Autorisation à signer les conventions déclinant l'habilitation du territoire « Grammont-Grenet-Voltaire-Lods » dans le cadre du projet « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29,

Vu la loi du 29 février 2016 d'expérimentation territoriale visant à résorber le chômage de longue durée,

Vu la loi sur le prolongement et l'extension de l'expérimentation de Territoires Zéro Chômeur de longue durée, promulguée le 14 décembre 2020,

Vu l'arrêté du 7 juin 2021 relatif à l'approbation du cahier des charges « Appel à projets – Expérimentation "Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée" (TZCLD)»

Vu la délibération n°2023-16 du 10 mars 2022 du Conseil Municipal de Sotteville-lès-Rouen relative à l'engagement conjoint des Villes de Sotteville-lès-Rouen et Rouen à la démarche TZCLD sur les quartiers Grammont-Grenet-Voltaire-Lods

Vu la délibération n°2023-193 du 7 décembre 2023 du Conseil Municipal de Sotteville-lès-Rouen relative à la candidature conjointe des communes de Sotteville-lès-Rouen et de Rouen à l'habilitation du territoire « Grammont-Grenet-Voltaire-Lods »

Considérant

- qu'il y a un intérêt partagé pour les communes de Rouen et Sotteville-lès-Rouen à s'engager durablement dans l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée
- que la candidature déposée a fait l'objet d'un avis favorable pour habilitation,
- que cette habilitation doit être confirmée par un décret du Conseil d'Etat,
- qu'il convient de signer deux conventions : « Territoire habilité » et « Territoire et EBE »,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, sous réserve de la publication du décret en Conseil d'Etat, à signer les conventions « Territoire habilité » et « Territoire et EBE » ainsi que leurs avenants éventuels

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, en décide ainsi.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606813-20250206-2025-08-DE

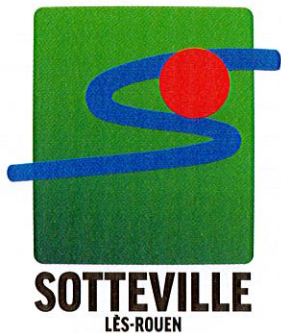
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/03/2025

Publication : 05/03/2025



Le Registre dument signé,
Pour extrait conforme,
Maire,
Conseiller Départemental,
Alexis RAGACHE



VILLE DE SOTTEVILLE-LES-ROUEN

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 6 FEVRIER 2025

Nombre de Conseillers en exercice :	35
Nombre de votants:	35
Nombre de présents :	28
Convocations :	31 JANVIER 2025

Etaient présents : M. Alexis RAGACHE, Mme Laurence REYOU, M. Pierre CAREL, Mme Eve COGNETTA, Mme Edwige PANNIER, M. Hervé DEMORGNY, Mme Adeline POLLET, M. Clément THÉODORE, Mme Christine BORJA VIEGAS D'ABREU, M. Luc LESIEUR, M. Jean-François TIMMERMAN, M. Gérard GUILLOPE, M. Laurent CASSARD, M. Stéphane BORD, M. Stéphane FERRAND, M. Laurent FUSSIEN, Mme Evelyne DENOYELLE, M. Mohammed DERGHAM, Mme Elise RIDEL, Mme Adeline DIANISSY, Mme Niswat ABDOURAZAKOU, M. Pierre-Arnaud PRIEUR, M. Pierre JOSELIER, M. Alexis VERNIER, Mme Julie GODICHAUD, M. Benoît HEBERT, , M. Stéphane DELAHAYE et Mme Catherine DEPITRE,

--ooOoo--

Etaient absents excusés :

- M. Christophe DELAMARE	Pouvoir à M. Pierre CAREL
- Mme Luce PANE	Pouvoir à Mme Adeline POLLET
- Mme Mathilde LESAGE	Pouvoir à Mme Eve COGNETTA
- Mme Lisa MADELEINE	Pouvoir à Mme Edwige PANNIER
- M. Jean-Baptiste BARDET	Pouvoir à M. Benoît HEBERT
- Mme Camille FERET	Pouvoir à M. Alexis VERNIER
- Mme Sylvie FAURE	Pouvoir à Stéphane DELAHAYE

--ooOoo--

Monsieur Jean-François TIMMERMAM remplit les fonctions de Secrétaire.

